


<p style="text-align: center;">UBAtc</p>  <p style="text-align: center;">00/2425 Condensé Valable du du 13/12/2003 au 12/12/2003</p>	<p>Union belge pour l'Agrément technique dans la construction</p> <p>c/o Ministère des Communications et de l'Infrastructure Administration de la Réglementation de la circulation et de l'Infrastructure, Service Qualité Direction de l'Agrément et des Spécifications rue de la Loi 155 B - 1040 Bruxelles - Tél. 02/287.31.53</p> <p>Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)</p>
	<p>Agrément technique avec certification</p>
	<p>Glissières de sécurité en bois RESILUX</p> <p>T.V.B. s.a. Zoning industriel – Route d'Assenois –6600 BASTOGNE Tel. 061/21.36.31 – Fax : 061/21.68.39</p>

Attention : ce document constitue un condensé de l'agrément n° 00/2425 dont la prise de connaissance est indispensable avant toute utilisation. Cet agrément est disponible à la DAS, aux secrétariats des régions (MET et LIN) et auprès du fabricant.

1. **OBJET.**

Les glissières de sécurité en bois RESILUX atteignent la classe de performance 1 définie par le point 2.2 du guide d'agrément G0009(1) de l'UBAtc : « Glissières de sécurité en bois ». Elles sont destinées à l'équipement des routes à maximum deux voies de circulation avec vitesse maximale autorisée inférieure ou égale à 90 km/h.

Lors d'un choc, la poussée du véhicule provoque la rupture des supports dans la zone d'impact. Les éléments de lisse forment une poche de déformation le long de laquelle le véhicule glisse.

L'agrément porte sur le produit proprement dit, éléments constitutifs et systèmes d'assemblage tels que définis par le point 1 du guide d'agrément G0009(1). L'agrément ne porte ni sur l'implantation sur site, ni sur la qualité de la mise en oeuvre, ni sur leurs conséquences directes ou indirectes.

L'agrément avec certificat comprend un contrôle industriel interne de la fabrication et un contrôle périodique externe, effectué par un organisme reconnu à cet effet par l'UBAtc.

La production qui jouit de l'agrément avec certificat peut être dispensée des essais de réception avant pose.

2. **CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX.**

2.1. **Pièces en bois:** lisses et supports.

Rondins fraisés en épicéa traités par un procédé A4/S2 suivant STS04.

L'agrément détaille les qualités technologiques du bois, les caractéristiques du traitement de préservation et les caractéristiques géométriques des pièces.

2.2. **Pièces métalliques.**

Toutes les pièces métalliques, y compris la boulonnerie, sont protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud. Les pièces sont galvanisées après formage.

L'agrément détaille les caractéristiques des aciers et de la galvanisation.

UBAtc Comité directeur exécutif « Génie Civil ».

Bureau exécutif « Glissières de sécurité en bois » : Mme Marchal (MRW), MM. Broeckx (DAS), Van Den Bossche (CTIB), Peeters (MET), Flahaux (MET).

Secrétariat du groupe spécialisé de l'UBAtc « Bois » : M.E.T. - Division du Contrôle technique, rue Côte d'Or, 253 - B-4000 Liège.

3. ELEMENTS.

Les glissières de sécurité en bois RESILUX sont constituées d'une lisse horizontale de 20 cm de diamètre attachée à la partie haute des supports de 14 cm de diamètre encastrés dans le sol.

La génératrice supérieure de la lisse se situe à une hauteur de 70 cm par rapport au niveau moyen du sol.

La lisse et les supports sont réalisés en bois traité pour préserver ses caractéristiques mécaniques.

Les éléments sont assemblés entre eux au moyen d'éclisses en acier galvanisé.

Afin de limiter la fissuration du rondin après traitement de préservation, une fente longitudinale est sciée sur la génératrice inférieure de la lisse sur une profondeur de 70 mm.

Afin de favoriser la pénétration du traitement de préservation au niveau de la surface du sol, des trous de 6 mm de diamètre et de 50 mm de profondeur sont préalablement forés dans les pieds des supports (4 x 2 trous par support).

Les systèmes de liaison entre les éléments de lisse et de fixation de ceux-ci sur les supports ne présentent aucune partie saillante en face avant (côté voirie).

4. FABRICATION.

Les glissières de sécurité en bois RESILUX sont fabriquées par T.V.B. sa, Zoning industriel, Route d'Assenois, 6600 Bastogne, Belgique.

5. MISE EN OEUVRE.

La mise en place des supports ne peut pas entraîner de détérioration physique ou mécanique du bois.

L'agrément détaille les précautions à prendre en fonction du procédé de mise en œuvre.

6. CARACTERISTIQUES.

Les éléments constitutifs des glissières RESILUX respectent les critères de résistance mécanique définis au point 7 du guide d'agrément G0009(1) pour la classe de performance 1.

La classe de performance 1, définie par le point 2.2 du guide d'agrément G0009(1), correspond à des glissières destinées à l'équipement des routes à maximum deux voies de circulation avec vitesse maximale autorisée inférieure ou égale à 90 km/h.

7. MARQUAGE DES PIECES.

A raison d'une pièce sur dix, les lisses des glissières RESILUX sont marquées de façon visible par pyrogravure du sigle :

RESILUX ATG n° 00/2425